



28 septembre 2020

(20-6567)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: ORDONNANCE DE 2008 SUR LES MARQUES
(ENREGISTREMENT INTERNATIONAL)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--------------------------------------------------	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance de 2008 sur les marques (enregistrement international)
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5743_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/9 , IP/N/1/GBR/T/8 ; IP/N/1/GBR/5 , IP/N/1/GBR/T/4
Brève description du texte juridique notifié L'ordonnance modernise et remplace l'Ordonnance de 1996 sur les marques (enregistrement international). L'ordonnance donne effet, au Royaume-Uni, aux dispositions du Protocole de Madrid, système par lequel les marques peuvent être enregistrées au niveau international et ensuite protégées dans les États ou territoires désignés par le titulaire. Les modifications de fond résultant du Règlement de 2008 sur les marques sont appliquées aux marques internationales (Royaume-Uni) par le biais de l'ordonnance.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} octobre 2008; http://www.legislation.gov.uk/uksi/2008/2206/contents/made

Autre date	
-------------------	--

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	27 août 2020
Autres renseignements	http://www.legislation.gov.uk/uksi/2008/2206/contents/made – Modifie/remplace: Ordonnance de 1996 sur les marques (enregistrement international) (SI n° 714 de 1996, tel que modifié)
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.